

## RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE

### DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

#### Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

- **sur l'état d'avancement en 2023 du recours à l'énergie solaire sur les toitures et façades des bâtiments dont l'Etat est propriétaire ou pour lequel il participe financièrement et**
- **sur le postulat Alberto Mocchi et consorts – Alberto Mocchi – Faire une place au soleil sur les bâtiments de l'Etat (23\_POS\_3)**

## 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Aude Billard, Joëlle Minacci (qui remplace Mathilde Marendaz), Carole Schelker, Muriel Thalmann (qui remplace Laurent Balsiger), de MM. Yannick Maury (qui remplace Alice Genoud), Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Alexandre Rydlo, Maurice Treboux., et de M. Nicolas Suter, président. Mmes Mathilde Marendaz, Alice Genoud, M. Laurent Balsiger, étaient excusés.

Accompagnaient Mme Isabelle Moret, cheffe du DEIEP : M. Pierre de Almeida, directeur général de la DGIP, M. Anne Ginsz, responsable du domaine construction durable DIAG (DGIP), M. Mohammed Meghari, chef de la division efficacité énergétique (DGE).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

## 2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DEIEP explique que la mise en œuvre d'une motion parlementaire a conduit à une modification de la loi sur l'énergie, instaurant une obligation d'autonomie électrique pour les bâtiments de l'État.

Elle indique que le Conseil d'État avait déjà transmis un rapport conséquent sur le sujet, dans lequel était expliqué que le travail avait débuté par un calepinage – soit un relevé systématique et détaillé – des bâtiments de l'administration cantonale vaudoise (ACV). Elle confirme que ce travail est désormais en cours sur les bâtiments du CHUV et de l'Université de Lausanne, ce qui permettra de disposer de données plus précises à l'avenir. Elle précise également que les premiers travaux de discussion avec les EMS ont été engagés, et qu'un état de situation est présenté dans le rapport transmis à la commission.

La responsable du domaine construction durable ajoute que l'objectif de ce nouveau document est de présenter les évolutions majeures, de manière plus succincte. À cet effet, les tableaux d'avancement ont été actualisés pour les différentes entités concernées, à savoir la DGIP, le CHUV, l'Université de Lausanne (UNIL), ainsi que la DGCS. Ces tableaux illustrent l'état de progression des projets, lequel reste encore relativement modeste dans l'ensemble, notamment en raison du temps nécessaire à la mise en place des stratégies.

En réponse aux remarques du Conseil d'État sur le précédent rapport, ce nouveau document inclut désormais une évaluation plus détaillée du potentiel d'autonomie électrique pour chacune des entités précitées. En particulier, des analyses approfondies ont été menées pour le CHUV et l'UNIL, qui affichaient auparavant un niveau d'autonomie nettement inférieur aux objectifs fixés.

### **3. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant remercie les services pour la réponse qui lui convient parfaitement.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Le président de la commission remarque que l'évolution entre 2022 et 2023 en matière de surface solaire installée reste assez modeste. Il faudra une accélération significative pour atteindre les objectifs fixés.

La cheffe du DEIEP répond qu'en 2022, le rapport posait les premières esquisses stratégiques. En 2023, ces stratégies se sont concrétisées par des études annexes et une confirmation du potentiel. Avec l'EMPD 24\_LEG\_56 visant à financer les mesures nécessaires à initier la démarche d'autonomie électrique des bâtiments de l'Administration cantonale vaudoise à l'horizon 2035, adopté en novembre 2024, a DGIP a obtenu un financement qui marque un point de départ opérationnel. Grâce à ce financement initial de CHF 18 mio, les premières mesures sont désormais en cours de mise en œuvre, notamment via des appels d'offres pour l'installation. Ce premier volet permettra de couvrir environ la moitié des besoins pour les bâtiments de l'administration cantonale vaudoise. La seconde moitié dépendra des ressources financières disponibles. Il faut toutefois noter que disposer des fonds ne suffit pas : il faut aussi du temps pour déployer les installations.

Enfin, une réflexion est en cours sur comment compenser les gros consommateurs d'électricité comme le CHUV et l'UNIL, qui ne pourront pas être autonomes électriquement, leur consommation étant trop élevée par rapport à leur surface.

Un député demande où en est le développement du potentiel photovoltaïque des parkings non couverts, par exemple avec des projets de pergolas solaires (carports).

La responsable du domaine construction durable répond que la mise en œuvre de panneaux solaires sur des carports a été identifiée comme une réserve de puissance complémentaire, mais aucun projet n'est encore lancé. Des initiatives pour des pergolas solaires existent sur le Campus Santé, mais uniquement en toiture. Le déploiement sur parkings reste à l'étude.

Le directeur général de la DGIP ajoute que le concept de carports solaires est bien envisagé, car c'est techniquement simple à mettre en œuvre avec des structures préfabriquées. Cela pourra être intégré aux études à venir grâce aux financements accordés. Il souligne l'importance de déterminer l'optimum en matière de stockage d'énergie, précisant qu'un monitoring est prévu après la mise en place des grandes installations pour évaluer les meilleures solutions.

Un député demande des informations concernant les batteries et le stockage.

La cheffe du DEIEP répond qu'à ce stade, les études et la stratégie en la matière ne sont pas encore prêtes.

La responsable du domaine construction durable ajoute qu'un monitoring est prévu après la mise en place des grandes installations pour évaluer les meilleures solutions.

### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Acceptation du rapport*

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Aubonne, le 23.01.2026.

*Le rapporteur :  
(Signé) Nicolas Sutter*